

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 056715

77329

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3565 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Dahn Sri S. mohamed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 5667 1234 22

Total des frais engagés : 1063.20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/06/2021

Nom et prénom du malade : Dahn Sri S. mohamed Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

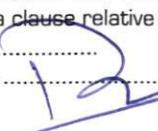
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 07/07/2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/06/21			800 DH	DR. A. A. J. - Casablanca - 05/22/2020 - N° 0522221086 - INP - 0912451

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien PHARMACIE STANDARD Casablanca SARL AU BLOC F, Rés. ENNAKHIL Sidi Maarouf - CASABLANCA TÉL: 0522 33 56 99	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Ahmed Ali D. F. A. EL JOUADI Sidi Maarouf-Casablanca	12/06/21	701,52
	01/06/21	631,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

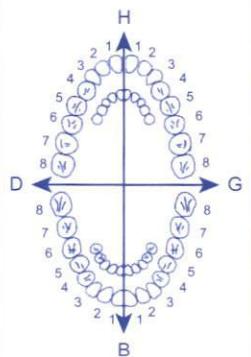
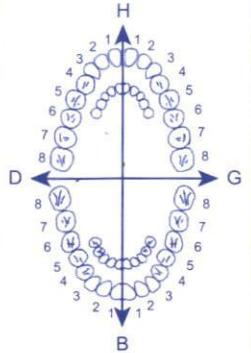
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
	G	00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le

12.06.2021

Dr. Hayat

Dadissi Nohamed



432,00

1) Valex 500 mg (boîte de 60) 432,00
2 up x 2 j x 7 j après repas

99,00

2) Odezi 20 mg 1 gélule le matin

28,80 x 2

3) Velavérin fort cp 2 up x 2 j x la 1^{re} partie
1 up x 2 j x 15 j après repas

22,20

4) Codoliphane cp 1 up x 21 j en cas de crise

5) Cytelivin spray asséchant 3 x 1 j sur les lésions

6) Skinosalic Potion
34,70
56,00



7) Onifine spray 1applic le cathé au n°
ingénu

8) Fluff Capiderm ant

PHARMASIE MANDARONA
CASABLANCA SARL AU
BLOC F RESIDENCE TAKHIL
di Maarouf CASABLANCA
Tel: 0522 33 56 99

LOT : 6297
UT. AV : 01 - 24
P.P.V : 34DH70

Skinosalic®

à dessant pas 25°C.
pas laisser à la portée des enfants.
INDICATIONS D'EMPLOI
notice à l'intérieur
e cutanée
pas avaler
abriqué et distribué par :
pharmaceutical Institute
P 4491 - 12100 Ain El Aouda - MAROC
Maria SEDRATI Pharmacien Responsable.

ONIFINE® 1%
solution pour pulvérisation

432,00
VALEUR

LOT 20012
EXP 11/23
PPV 432DH00

LOT 191738
EXP 07/2022
PPV 99.00DH

Délays 2022

PPV
LOT
PER

28,80

PPV : 22DH20
PER : 01/23
LOT : K235

PPV
LOT
PER

29,80

Docteur Hayat BOURRA

الدكتورة حياة بورة

DERMATOLOGUE - VÉNÉRÉOLOGUE

Maladies de la Peau, des Cheveux et des Ongles

Maladies Sexuellement Transmissibles

Chirurgie Dermatologique

Dermatologie Esthétique - Cosmétologie

Lasers

Diplômée de la Faculté Med V Souissi Rabat

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

أخصائية في أمراض الجلد، الشعر والأظافر

الأمراض المنتقلة جنسياً

الجراحة الجلدية

الجميل الطبي

العلاج باشعة الليزر

خريجة كلية الطب بالرباط

طبيبة داخلية سابقاً بمستشفيات باريس

Casablanca, le 21.06.2021

Dr
K

Dadissen Mohamed

30,00

180 N
+363297
21/06/21

1) Tracel 37,5 S.V. ip 21j lati
(16,60 x 2) 1cp x 21j soin

2) Systral un 1 mange ip le soin

T= 63,20

PHARMACIE Ahmed Ali
Dr Ali EL JOURADI
Sidi Maarouf-Casablanca
Tél/Fax : 05 22 97 32 16
Gsm : 06 91 90 54 68

DR BOURRA HAYAT
Spécialiste en Dermato-Vénéréologie
19, Place 16 Novembre Casablanca 20080
Tél: 05 22 22 10 86 Fax: 05 22 26 97 00
1456000006 - INP: 091244934

PRU 16DH60
EXP 05/2026
LOT 12028 1

Systral® Crème
Systral® Crème

trace

30/00

